

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 2 février 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme HIMPENS

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 26

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2

18 – MOTION EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION DE RÉACTEUR(S) EPR SUR LE SITE EDF DU CNPE DU BLAYAIS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

L'énergie nucléaire, un atout dans la lutte contre le réchauffement climatique

La lutte contre le réchauffement climatique impose de substituer rapidement des sources d'énergie décarbonées aux combustibles fossiles, forts émetteurs de gaz à effet de serre. Pour cela, deux filières de production d'électricité sont disponibles.

D'une part, les énergies renouvelables, inépuisables par définition. Elles posent cependant des problèmes d'acceptabilité quand elles sont développées à grande échelle (parcs éoliens ou photovoltaïques qui modifient nos paysages ou entraînent des nuisances, désordres géologiques liés à la géothermie par exemple). De plus, la plupart sont intermittentes quand elles nécessitent du vent ou de la lumière solaire. Or, l'électricité est difficile à stocker pour être disponible entre deux phases de production.

D'autre part, l'énergie nucléaire dont la production en grande quantité peut être pilotée en fonction des besoins. Elle produit, quant à elle, des déchets radioactifs qu'il nous faut gérer. Mais l'abandonner trop rapidement nous exposerait à une crise énergétique ou nous obligerait à augmenter encore la part des combustibles fossiles, comme on le fait dans d'autres pays. Le contraire de la nécessité climatique.

Tant que n'interviendront pas de nouveaux progrès technologiques, passage de la fission à la fusion par exemple, permettant de se passer de l'énergie nucléaire telle que nous la connaissons, celle-ci participera au mix énergétique permettant d'assurer nos besoins en électricité.

Le CNPE du Blayais, un acteur économique majeur

Depuis 40 ans, le CNPE du blayais a réussi son ancrage territorial en devenant le premier employeur du nord de notre département. Il génère aussi de nombreux emplois induits dans les services, le commerce et l'artisanat. Cette dynamique bénéficie également à d'autres secteurs qu'ils soient sociaux, culturels ou sportifs. En permettant ainsi de « vivre et travailler au Pays », le CNPE du Blayais participe à l'équilibre démographique de la

Haute-Gironde.

Mais l'apport de la centrale du Blayais va au-delà du territoire local. Sa production d'énergie électrique couvre les besoins de 66 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine, soit plus de 5 millions d'usagers. Il profite aussi aux régions limitrophes de la péninsule ibérique.

Ce poids économique est un support pour les ambitions identifiées dans le Projet de territoire de la Communauté de Communes de Blaye.

Le renouvellement des installations électronucléaires, une nécessité

Dans ce contexte, la perspective de l'arrêt anticipé de 12 réacteurs du parc électronucléaire français, afin de diminuer de 50 % la part du nucléaire dès 2035, préoccupe les élus. Cela d'autant plus que deux des quatre réacteurs du Blayais sont, semble-t-il, concernés.

Alors que les besoins en électricité augmentent sans cesse, la fermeture, même partielle, de la Centrale du Blayais irait à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique, entraînerait des conséquences dramatiques tant sur le plan économique que social, sans compter la perte de recettes fiscales qui bénéficient aujourd'hui aux collectivités territoriales et à leurs habitants.

Le site industriel de la Centrale du Blayais a tous les atouts pour accueillir une nouvelle installation électronucléaire composée de deux réacteurs EPR de deuxième génération en remplacement des deux réacteurs dont la fermeture est programmée. EDF possède déjà les terrains, une source de refroidissement est disponible et les installations de mise en réseau de l'électricité produite sont déjà construites.

Nous, élus de la Ville de Blaye, soutenons la construction de deux réacteurs EPR sur le site de la Centrale du Blayais.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 11/02/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220208-67026-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

